



Mairie  
de  
**PUISSEGUIN**  
33570

## REPRISE DE CONCESSIONS EN ETAT D'ABANDON

Monsieur le Maire de la commune de PUISSEGUIN,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L 2223-12 et R 2223-17 à R 2223-21,

Vu les procès-verbaux dressés en conformité des articles précités, les 21 Février et le 19 Novembre 2020, constatant l'état d'abandon des concessions et les différentes pièces qui y sont annexées attestant que toutes les formalités prescrites par la loi ont été accomplies,

Vu la délibération n° 2021/01 du 8 Février 2021, par laquelle le Conseil Municipal a autorisé la reprise des concessions,

Considérant que l'état d'abandon dans lequel se trouvent ces concessions est de nature à nuire au bon ordre et à la décence du cimetière communal,

### A R R E T E

**Article 1<sup>er</sup>** : Les concessions délivrées dont l'état d'abandon a été régulièrement constaté et publié, sont reprises par la commune.

**Article 2** : Les matériaux des monuments et les emblèmes funéraires existant sur lesdites concessions, qui n'auront pas été repris par les ayants droit dans un délai de trente jours après la publication du présent arrêté, seront enlevés par les soins de la commune qui en disposera dans l'intérêt du cimetière.

**Article 3** : Il sera procédé à l'exhumation des restes des personnes inhumées dans les terrains ainsi repris et à leur ré-inhumation dans l'ossuaire du cimetière communal, conformément aux prescriptions de l'article R 2223-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Article 4** : Les noms des personnes exhumées des concessions reprises et ré-inhumées dans l'ossuaire seront consignés sur le registre tenu par le M. le Maire.

**Article 5** : Après l'accomplissement de ces différentes opérations, les concessions, dont la reprise est prononcée, pourront être remises en service pour de nouvelles inhumations.

**Liste des concessions reprises :**  
**Cimetière de Puisseguin – Rue des Anciens Combattants**

NUMERO EMPLACEMENT	DATE D'ACHAT	NON DU CONCESSIONNAIRE
A1	27/02/1898	VIRCOULON Bernard
A4	x	Non connu
A8	x	Non connu
A10	x	Non connu
A12	x	Non connu
A13	x	Non connu
A14	x	Non connu
B2	11/05/1850	M. GARITEY Jean
B 3	27/03/1898	Mme DUBERNAT Marie
B14	x	Non connu
B15	22/01/1912	M. LAHIRE Martin
B16	x	Non connu
B17	21/11/1920	Mme CAILLÉ
B18	30/12/1917	Mme LUMIERE Lucie
B19	16/08/1922	M. GUILHEM
B22	22/12/1928	M. DELVIT Pierre (dit Albert)
C3	10/02/1926	DUMENIEU Fils
C4	19/10/1924	M. GUIONNEAU Jean
D7	28/12/1911	Mme POITOU
D8	30/04/1911	Mme FAVEREAU Marie
D12	02/12/1907	M. CHAMBEAUD Pierre
D13	17/03/1907	M. LAPORTE Jean
D14	01/04/1902	Mme DUHART Françoise
D15	22/03/1902	M. BUZET François
D16	27/01/1901	M. ALBERT Etienne
D18	x	Non connu
D21	28/10/1900	M. QUEYREAU Pierre
D22	03/01/1930	M. NADEAU Mathieu
F1	12/11/1936	M. HUSTIN Félix
F8	24/11/1898	M. EYMERIT Louis et M. JODEAU Jean
F9	24/11/1898	M. EYMERIT Louis et M. JODEAU Jean
F11	x	Non connu
F13	x	Non connu
F14	x	Non connu
F15	07/08/1892	M. TAUZET Jean
N2	15/12/1970	Mme CAZAL Lucienne
N5	19/04/1944	M. ROBIN Jean
O5	16/12/1917	M. GOUNIN Jean
O7	30/09/1924	Mme BRIEUX
O8	18/02/1942	M. CLEMENT Edouard
O10	23/02/1934	M. MIRANOWITCH Gratien
O11	19/11/1921	M. BERTRAND Pierre
P2	02/01/1919	M. NEYCENSAS Pierre
P8	20/03/1924	M. DUTREUIL Jean
P10	02/01/1930	Mme LAPORTE Jeanne
AN10	29/11/1949	M. TRIJASSON Georges
BN6	01/06/1966	M. ROUMAGERE William

**Cimetière de Monbadon : Place de Vassal**

NUMERO EMBLACEMENT	DATE D'ACHAT	NOM DU CONCESSIONNAIRE
B5	x	Non connu
B7	18/04/1893	Mme SOUCHET Marie
B11	29/11/1903	M. AUREYREAU Barthélémy
C1	15/10/1899	M. OBERON Jean
C3	x	Non connu
C4	x	Non connu
C6	05/11/1902	M. BONNET Jean
C8	24/01/1919	Mme SOUNALES
D3	x	Non connu
D7	x	Non connu
E3	x	Non connu
F2	x	Non connu
O4	06/09/1961	Mme MATHIEU Hélène

Fait à Puisseguin, le 11 Février 2021

Le Maire,  
Jean Michel PASQUON

